

Sécurité

Retour d'expérience

ACCIDENT GRAVE



QUEL ACCIDENT ?

A quel endroit ?	→ Arbre d'entraînement d'un broyeur
Origine de l'accident ?	→ Remplacement des demi-coquilles de protection de l'arbre
Déroulé de l'accident ?	→ Un anneau provisoire est soudé sur une partie du blindage pour réaliser le levage de celui-ci à l'aide d'une élingue et d'un palan. L'opérateur guide la pièce lors du levage pour son positionnement. Au cours du levage, la soudure provisoire de l'anneau lâche.
Conséquence de l'accident ?	→ Main écrasée et 2 doigts amputés

POURQUOI CET ACCIDENT ?

L'anneau provisoire n'a pas été fixé dans les règles de l'art → Uniquement 3 points de soudure au lieu de 2 cordons de soudure de chaque côté de la pièce.



L'opérateur avait les mains dans l'aire de basculement de la pièce

COMMENT EVITER CET ACCIDENT ?



Lors de la pose d'un anneau de levage, faire réaliser les soudures par un **soudeur qualifié**.

Interdiction d'être sous une charge en mouvement.



Mettre en place des **permis ou autorisations de levage** préalables afin d'analyser les risques présents.

Se rapprocher des fabricants et constructeurs pour **prévoir les moyens de manutention** et de levage dès de la conception.